

DES SENTIMENTS DE JUSTICE SOCIALE DIVERGENTS EN FRANCE ET AU QUÉBEC

*Michel Forsé, Simon Langlois
et Maxime Parodi*

Les Québécois trouvent leur société nettement plus juste que les Français. Ce résultat ne s'explique pas par des liens qui seraient différents d'un pays à l'autre entre microjustice et macrojustice ou par un effet différent de l'autopositionnement social ou de la mobilité subjective sur le sentiment de justice dans la société. Ces relations sont très proches dans les deux pays. Mais les Français se positionnent socialement nettement plus bas que les Québécois, ont moins confiance dans leurs chances de mobilité ascendante et sont globalement plus pessimistes. Le chômage, nettement plus élevé en France, est sans doute un élément qui impacte fortement ces jugements.

139

PREMIÈRE PARTIE

Inégalités vécues, injustices ressenties

Les sociologues de plusieurs pays ont récemment porté attention à la mesure du sentiment de justice sociale. Ils prennent ainsi le relais de philosophes comme John Rawls (1971) ou Michael Walzer (1983), parmi beaucoup d'autres, en étudiant la question de la justice sur le plan empirique. Les individus évaluent-ils la justice du point de vue de l'équité (*fairness*) comme le propose Rawls ? Considèrent-ils différemment les sphères de la justice comme le pense Walzer ? Seules des enquêtes empiriques peuvent apporter des réponses et proposer des « savoirs fondés » (Boudon, 2012), c'est-à-dire mettant en rapport les constructions philosophiques avec ce que pensent ou font les gens en fonction de leurs raisons, à tout le moins dans les sociétés démocratiques contemporaines. Ainsi, Michel Forsé et Maxime Parodi (2005) ont-ils montré que les acteurs sociaux donnaient la « priorité au juste sur le bien » à partir de données d'enquête.

Sous cet angle, l'analyse du sentiment de justice sociale s'impose en complément des travaux sur les inégalités sociales et la pauvreté, mesurées tant sur le plan objectif (coefficients de Gini, taux de pauvreté, etc.) que subjectif (perception des inégalités). Le sentiment de justice définit en effet le cadre de référence normatif en fonction duquel les acteurs sociaux élaborent leurs représentations sociales des inégalités. Ces inégalités à l'échelle de la société globale sont-elles acceptées comme étant justifiées (ou considérées comme étant

justes) ou, au contraire, sont-elles remises en cause ? Il ne suffit pas d'analyser les facteurs déterminants des inégalités (âge, position sociale, sexe, etc.) ni le contexte (période, génération) pour comprendre les représentations que les individus s'en font et les jugements qu'ils portent sur ces dernières. Il faut aussi interroger le sentiment de justice qui amène à considérer les inégalités comme étant normales, justifiées, légitimes, ou non. C'est à l'étude de ce lien entre sentiment de justice sociale et représentations des inégalités qu'est consacrée la présente contribution. Nous nous demanderons bien sûr aussi si la perception des inégalités est en rapport avec les inégalités « objectives » et dès lors quelle part joue chaque aspect, la réalité et sa perception, sur le sentiment de justice. Les inégalités caractérisant la société globale, nous nous intéresserons en premier lieu au jugement porté sur l'état de la justice sociale dans l'ensemble de la société, la macrojustice. Mais nous prêterons aussi attention à la microjustice, c'est-à-dire au sentiment de justice ou d'injustice qu'un individu éprouve à l'égard de sa propre situation. Nous pourrons ainsi nous demander quel lien existe entre le fait de se sentir personnellement justement ou injustement traité (ici sous l'angle de la rémunération de son travail) et celui de considérer sa société comme globalement juste ou injuste.

Pour ce faire, il faut bien reconnaître que si les représentations sociales de la pauvreté ou des inégalités ont fait l'objet de nombreuses investigations, il en va tout autrement de la mesure du sentiment de justice sociale. C'est pour combler cette lacune qu'une équipe de chercheurs français a effectué l'enquête « Perception des inégalités et sentiments de justice » (PISJ) en juin 2009 sur un échantillon représentatif de 1 711 personnes résidant en France métropolitaine (Forsé et Galland 2011 ; Forsé, Galland, Guibet-Lafaye et Parodi 2013). De son côté, une équipe québécoise a inclus un certain nombre de questions identiques à celles qui apparaissent dans l'enquête PISJ dans l'enquête « Représentations sociales des inégalités et de la pauvreté » (RSIP), qui a été réalisée au Québec en avril 2013 auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise ($n = 2727$).

Comme toujours en pareil cas, la comparaison des résultats des deux enquêtes va permettre de faire la part entre ce qui est singulier et ce qui revêt au contraire un caractère plus général. De ce point de vue, comme la France et le Québec ont, on le sait, beaucoup de points communs culturels ou économiques, on ne sera pas surpris que, souvent, les réponses des enquêtés aillent dans le même sens. Il y a certes des différences mais elles sont rarement extrêmement importantes ou à tout le moins elles n'empêchent pas les majorités de pencher en faveur d'orientations proches. Il y a cependant à cela une exception et elle est de taille. Alors qu'une majorité de Français (59 %) estiment que leur société est « plutôt injuste », les Québécois pensent très exactement le contraire puisque 70 %

d'entre eux la trouvent « plutôt juste » (voir tableau 1). Comment expliquer une divergence aussi importante entre deux sociétés par ailleurs très comparables¹? Dans leur liaison effective ou non avec les inégalités objectives, quel rôle jouent les perceptions des inégalités dans ces sentiments divergents de justice?

Tableau 1. Sentiments de macrojustice en France et au Québec

	... juste	... injuste
La France est une société...	41 %	59 %
Le Québec est une société...	70 %	30 %

Source : PISJ et RSIP.

EFFETS SIMILAIRES DES CATÉGORIES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Pourtant, dans les deux cas, les mêmes catégories sociodémographiques ont tendance à porter les mêmes jugements. En France, comme au Québec, les femmes manifestent une propension un peu plus forte que les hommes à adhérer à l'idée d'une société injuste. Cette propension est également plus forte parmi les catégories populaires (ouvriers, employés), chez ceux qui ont un faible niveau de diplôme ou de bas revenus. Il en va de même pour ceux qui disent souvent connaître des fins de mois difficiles. Et au total plus on est insatisfait de la vie que l'on mène, plus on a tendance à trouver la société injuste. Parmi les catégories sociodémographiques usuelles, seul l'âge a un effet légèrement différent. En France, c'est d'abord parmi les 50-59 ans, puis chez les jeunes, que l'on compte le plus d'opinions défavorables à l'idée d'une société juste, tandis qu'au Québec ce sont plutôt les jeunes de 18 à 35 ans qui ont tendance à soutenir cette idée (les plus âgés trouvant davantage que la moyenne que la société québécoise est juste). Sans doute le mouvement étudiant contre la hausse

¹ On notera que cette question de savoir si la société est juste ou injuste n'a pas été posée au même endroit dans les questionnaires des deux enquêtes. Dans l'enquête québécoise, c'est la première question tandis que dans le cas français elle n'arrive que vers la fin, après avoir évoqué notamment différents aspects des inégalités. En France, cette question est aussi posée annuellement aux Français dans l'enquête barométrique de la DREES en début de questionnaire (http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_bva2009.pdf – dernière consultation en mars 2016). On peut ainsi observer l'effet en France de la place de la question au sein du questionnaire. Cet effet est léger et conduit plutôt les Français à se montrer plus sévères quand la question est posée d'emblée. Apparemment, lorsqu'on prend le temps de faire une sorte de bilan des maux sociaux avant de statuer sur le caractère plutôt juste ou injuste de la société, les Français ont un peu plus tendance à relativiser l'injustice. Aussi, cet effet de la position de la question au sein du questionnaire contribue plutôt, vraisemblablement, à minimiser l'écart entre le jugement des Français sur leur société et celui des Québécois sur la leur.

des droits d'inscription à l'université qui s'est produit un an avant l'enquête, en 2012, n'est-il pas étranger à cette situation. Le Québec a connu cette année-là une longue grève étudiante passée à l'histoire sous le vocable de « printemps érable ». La grève s'est transformée en véritable mouvement social qui s'est attiré des sympathies en dehors des seuls cercles universitaires. De nombreuses manifestations de rue, parfois violentes, ont accompagné ce mouvement qui a marqué l'imaginaire des jeunes, grévistes ou non. Le gouvernement québécois a reculé et il a aboli son projet initial d'augmenter les frais de scolarité à un niveau dépassant la moyenne canadienne, laissant le coût annuel des études universitaires au niveau le plus bas au Canada. Ce mouvement social a cependant fait prendre conscience aux jeunes des difficultés qui entourent la condition étudiante.

Il faut noter qu'au Québec les écarts à la moyenne observés pour les différentes catégories sociodémographiques ne donnent pas lieu à des inversions de majorité. Pour ne prendre qu'un exemple, si les ouvriers sont plus sévères que les autres, ils n'en continuent pas moins de trouver, comme les autres, majoritairement (65 %) juste la société québécoise. En France, au contraire, les écarts à la moyenne peuvent être tels qu'ils conduisent à des inversions de majorité. Ainsi, pour poursuivre avec l'exemple des catégories socioprofessionnelles, parmi les cadres, une majorité (55 %) pense, contrairement à l'ensemble de Français, que la société française est plutôt juste.

En somme, en termes relatifs (écarts à la moyenne), les mêmes catégories manifestent à peu près les mêmes propensions. Mais en termes absolus, les jugements divergent entre les deux sociétés, sauf lorsque, comme dans l'exemple précédent, cela conduit en France à un changement de majorité qui fait pencher la balance du côté « québécois », pourrait-on dire. C'est le cas pour les plus hauts niveaux de diplôme (supérieur au bac), les professions libérales, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les indépendants, ainsi que les plus hauts niveaux de revenus (au-dessus de 3 000 euros nets mensuels) ou encore les étrangers (avec un ou deux parents nés à l'étranger). Ceci dit, si parmi les catégories qui viennent d'être énumérées plus de 50 % des gens trouvent que la société française est juste, on n'atteint jamais le niveau québécois moyen de 70 % (sauf pour les industriels et gros commerçants), et l'on continue donc tout de même de se situer en-deçà des chiffres correspondant aux mêmes catégories au Québec.

L'explication de la divergence entre la France et le Québec n'est au total pas à rechercher dans un effet différentiel de l'appartenance aux différentes catégories sociodémographiques usuelles. Cet effet est au contraire plutôt similaire dans les deux sociétés.

Il y a cependant au Québec une exception touchant à l'inversion de majorité. Même si elle n'a pas son pendant en France et ne se prête guère à la comparaison, elle mérite tout de même d'être signalée car elle est d'une ampleur significative. La langue choisie par l'enquêté (anglais ou français) pour répondre au questionnaire permet de distinguer les anglophones des francophones. Or si ces derniers sont plus nombreux (75 %) que la moyenne (70 %) à trouver la société québécoise plutôt juste, les anglophones la jugent au contraire en majorité (58 %) plutôt injuste (autrement dit, seulement 42 % la considèrent juste). Deux raisons expliquent le malaise ressenti par les anglophones devant la macrojustice. Une large majorité d'anglophones du Québec n'apprécie pas les lois linguistiques votées par le gouvernement et estime qu'elles constituent des entraves à la liberté (liberté d'affichage, liberté pour les immigrants d'envoyer les enfants à l'école dans la langue de leur choix, etc.). Par ailleurs, l'enquête québécoise a été effectuée peu après le dépôt d'un projet de loi (non adopté à cause d'élections anticipées) visant à renforcer la loi 101 sur la langue française au Québec, ce qui eut l'heure de raviver les aigreurs de plusieurs anglo-québécois. Une seconde raison explique leur sentiment d'injustice sociale. Elle tient à des difficultés de vie dans une société de tradition francophone. Ainsi, sur une échelle de 1 à 10, l'indice de satisfaction des anglophones à l'égard de la vie qu'ils mènent est en moyenne un peu plus bas (6,43) que celui des francophones (6,98). On constate aussi que les anglophones ont des revenus un peu moins élevés et qu'ils sont un peu plus nombreux que les francophones à déclarer connaître des fins de mois difficiles. À l'inverse, leur niveau de diplôme est assez nettement supérieur. La conjonction des deux (bas revenus et hauts diplômes) suggèrent que l'on a affaire à une population plus jeune. Et de fait c'est bien ce que l'on observe, de manière d'ailleurs très nette dans l'enquête RSIP. Les 18-35 ans y représentent 26 % des francophones mais 41 % des anglophones. Or, comme nous l'avons vu, les jeunes sont au Québec la catégorie d'âge la plus sensible à l'injustice sociale et, de plus, comme parmi les jeunes anglophones il y a de nombreux étudiants, l'effet conjoncturel signalé plus haut touchant à la hausse des droits d'inscription dans les universités n'a pu que renforcer leur sentiment d'injustice.

LE RÔLE DE LA MICROJUSTICE

Ceci étant, d'autres dimensions, cette fois comparables, ont un impact sur le sentiment de justice macrosociale et l'on peut se demander si elles n'expliqueraient pas mieux la divergence (sur ce point) entre les deux sociétés. Voyons tout d'abord ce qu'il en est de la microjustice qui traite de l'opinion selon laquelle on s'estime soi-même justement ou injustement rémunéré. Les

questions n'ont pas été posées de manière totalement identique dans les deux questionnaires. Pourtant on observe le même lien. En France, ceux qui disent gagner moins que ce qui serait juste (68 %) selon eux pensent aussi que la société est injuste, et vice versa. Au Québec, ceux qui estiment que leur rémunération correspond tout à fait ou en partie à leur compétence ont davantage tendance à juger que leur société est juste alors que l'on observe significativement l'inverse chez ceux qui pensent que leur salaire ne reflète pas leur compétence. Il en va de même pour ceux qui disent que leur revenu actuel est peu ou pas du tout équitable (41 %), tandis que ceux qui le considèrent très ou assez équitable penchent davantage en faveur d'une société juste. Cela n'entraîne pas une inversion de majorité, contrairement à ce qui s'observe en France puisque ceux qui estiment être justement payés considèrent en majorité (54 %) que la société française est juste. On reste cependant encore une fois largement en-deçà du score québécois (70 %), et notamment de celui de ceux qui jugent que leur revenu est très ou assez équitable, puisqu'ils sont 77 % à trouver la société québécoise juste.

Tableau 2. Récapitulatif des étapes de l'analyse log-linéaire de la relation en microjustice, macrojustice et pays

Étape ^a	Effets	Khi-deux ^c	ddl	Sig.	Nombre d'itérations
0	Classe génératrice ^b	macro*micro*pays	0,000	0	
	Effet supprimé 1	macro*micro*pays	0,485	1 0,486	4
1	Classe génératrice ^b	macro*micro, macro*pays, micro*pays	0,485	1 0,486	
	1	macro*micro	113,174	1 0,000	2
	Effet supprimé 2	macro*pays	261,371	1 0,000	2
	3	micro*pays	176,970	1 0,000	2
2	Modèle final ^b	macro*micro, macro*pays, micro*pays	0,485	1 0,486 ^d	

a. À chaque étape, l'effet avec le seuil de signification le plus élevé en matière de changement de rapport de vraisemblance est supprimé, à condition que le seuil de signification soit supérieur à 0,05.

b. Les statistiques apparaissent pour le meilleur modèle à chaque étape après l'étape 0.

c. Pour l'option d'effet supprimé, il s'agit de la modification du Khi-deux une fois l'effet supprimé du modèle.

d. Cette valeur permet aussi d'apprécier la qualité d'ajustement du modèle. Ici l'écart avec les données n'est pas significatif.

Source : PISJ et RSIP.

Un modèle log-linéaire comportant les trois variables « pays », « microjustice » et « macrojustice » montre que l'interaction d'ordre 3 entre ces variables n'est pas significative alors que toutes les interactions d'ordre 2 le sont (voir tableau 2). Cela signifie que la liaison entre la microjustice et la macrojustice ne varie

pas d'un pays à l'autre. Elle est de forme et d'intensité identique en France et au Québec. La différence entre ces deux sociétés ne vient pas de cette liaison mais plus sûrement des marges (qui varient significativement d'une société à l'autre tant en ce qui concerne la microjustice que la macrojustice). Il y a plus d'individus insatisfaits de leur rémunération en France (68 %) qu'au Québec (41 %) et, compte tenu du lien fort mais identique avec la macrojustice, il en résulte un jugement plus sévère à l'égard de cette macrojustice en France (59 %) qu'au Québec (30 %). Mais le modèle montre aussi que l'écart entre ces deux derniers chiffres est tel que ce raisonnement ne suffit pas à tout expliquer.

Comment rendre compte de ce fort écart sur l'appréciation de la justice de sa propre rémunération ? Si l'on se tourne du côté des données objectives, on constate qu'effectivement en parité de pouvoir d'achat le salaire moyen français annuel (40 530 \$ US) est moins élevé que le canadien (47 794 \$ US) en 2013 selon l'OCDE. Le salaire québécois est difficile à évaluer sur cette même base mais, selon Statistique Canada (à partir des renseignements que les entreprises communiquent à l'Agence du Revenu du Canada), comme il serait inférieur de 10,35 % au salaire canadien, on peut penser qu'en parité de pouvoir d'achat il se situerait aux alentours de 43 311 \$ US. Le salaire moyen en France serait donc inférieur de 6 % au salaire moyen au Québec. Certes, il ne faut pas tirer de conclusion hâtive à partir de cette disparité « brute » puisqu'elle ne tient pas compte des contextes locaux de transfert, redistribution, etc. Il est néanmoins compréhensible que les Français soient plus nombreux à se plaindre de leur situation salariale que les Québécois. Le lien entre niveau de revenu déclaré et sentiment de microjustice est en tout cas avéré aussi bien dans l'enquête québécoise que française.

Une donnée subjective va d'ailleurs dans le même sens. La proportion de personnes déclarant connaître des fins de mois difficiles (souvent ou quelquefois) témoigne d'un écart significatif de 7 points entre les deux sociétés. En France, elles sont 65 % et au Québec 58 %. Bien sûr, celles qui sont dans cette situation ont très nettement tendance en France comme au Québec à davantage considérer leur société *et* leur rémunération comme injustes. Mais cet effet d'un revenu jugé insuffisant pour boucler son budget est à peu près de même intensité en France et au Québec s'agissant de la macrojustice. À nouveau, on ne peut conclure à un effet différencié de cette variable. En revanche, comme il y a davantage de personnes insatisfaites de leur budget en France, il est logique que cela conduise globalement à davantage d'insatisfaction à l'égard de la justice de la société.

Dans cette même veine d'appréciation subjective, on peut supposer que l'autoposition dans la hiérarchie sociale doit avoir des conséquences sur les sentiments de micro ou de macrojustice, car chaque fois que des questions sur ce sujet sont posées dans des sondages, cette autoposition s'avère corrélée au niveau de revenu ou à la catégorie sociale subjective (elle-même en lien avec la catégorie socioprofessionnelle objective) dont nous avons vu les impacts sur les appréciations en matière de justice sociale. Dans les deux pays, on proposait ici aux enquêtés de se positionner sur une échelle de dix statuts sociaux allant de 1 pour le bas à 10 pour le haut. Il leur était également demandé où ils se situaient, selon eux, sur cette même échelle il y a dix ans. Globalement, on constate que l'on se situe en moyenne un peu plus haut au Québec (5,4) qu'en France (4,7) et que la comparaison avec la position d'il y a dix ans conduit à une très faible mobilité intragénérationnelle subjective. Elle est en moyenne faiblement négative en France (-0,3) et elle est quasiment nulle au Québec. Ces chiffres diffèrent significativement d'une société à l'autre, mais leurs effets sur la macro et la microjustice sont similaires. Plus on se situe haut ou plus on déclare avoir connu une mobilité importante, plus on a tendance à trouver la société ou son revenu juste. Ce rôle de l'autoposition est en phase avec les effets du revenu notés plus haut (plus celui-ci est élevé plus on a tendance à juger sa société ou sa rémunération juste). Le tableau 3 montre que ceux qui trouvent la société ou leur rémunération injuste ont en moyenne connu une mobilité descendante et se positionnent plus bas aujourd'hui dans l'échelle des dix statuts sociaux. Le diagnostic est le même si, au lieu de la mobilité absolue, on s'intéresse à une mobilité rapportée à la moyenne de cette même mobilité. Techniquement, cette mobilité relative est égale aux résidus dans une régression linéaire de la position actuelle par celle d'il y a dix ans. Un chiffre positif indique une mobilité plus forte que la moyenne et un chiffre négatif une mobilité moins forte que cette moyenne. On peut supposer qu'il en résulte une certaine frustration relative. Elle a en tous cas les mêmes effets en France et au Québec et qui sont ceux qui viennent d'être observés pour la mobilité absolue. Ils sont simplement encore plus nets que pour cette mobilité absolue. Si l'on accepte une interprétation en termes de frustration relative, il est donc clair que plus elle est élevée, plus elle conduit à juger la société ou sa rémunération injuste. Tous ces effets de l'autoposition, des mobilités absolues et relatives sur la macro ou microjustice sont significatifs (d'après des analyses de variance) en France comme au Québec. Si l'on considère la mobilité relative, on constate que son impact n'est pas significativement différent en France et au Québec s'agissant de la macrojustice ($p = 0,76$), mais qu'il l'est un peu plus ($p = 0,02$) pour ce qui est de la microjustice. Et, de fait, il est un peu plus marqué au Québec.

Tableau 3. Effets de l'autoposition, de la mobilité intragénérationnelle subjective absolue et relative sur les sentiments de microjustice et de macrojustice en France et au Québec

France		Autoposition	Mobilité absolue	Mobilité relative
		Moyenne	Moyenne	Moyenne
Rémunération personnelle	juste	5,21	+0,12	+0,45
	injuste	4,47	-0,47	-0,24
Société	juste	5,02	-0,03	+0,29
	injuste	4,50	-0,45	-0,21
Québec		Autoposition	Mobilité absolue	Mobilité relative
		Moyenne	Moyenne	Moyenne
Rémunération personnelle	juste	5,88	+0,37	+0,44
	injuste	4,73	-0,23	-0,48
Société	juste	5,58	+0,12	+0,16
	injuste	4,88	-0,18	-0,38

Source : PISJ et RSIP.

L'IMPACT DES INÉGALITÉS

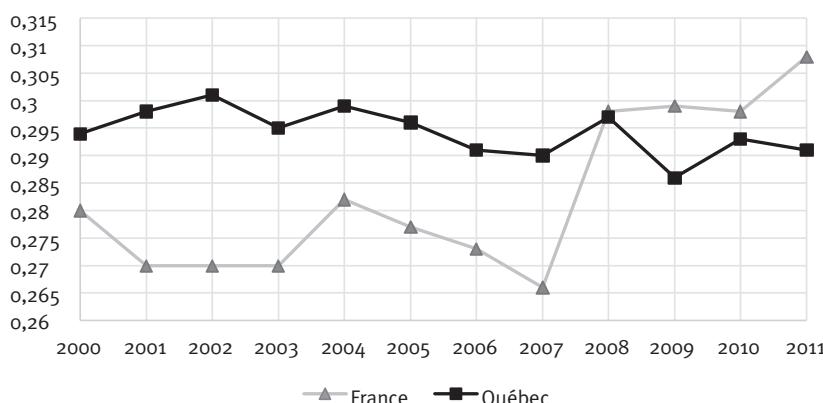
Au travers de ce qui a été analysé jusqu'ici, on pressent que si les sentiments de justice ne sont pas sans lien avec les inégalités, ils n'en sont pas le simple décalque. Les inégalités concernées sont bien sûr au premier chef celles qui sont perçues. Or, à leur tour, si elles ont un rapport avec les inégalités « objectives », elles n'en sont pas non plus le simple reflet. Sans être en total décalage, elles sont souvent sous-estimées, surtout dans la période récente qui a été marquée par un décollage des plus hauts niveaux de revenus qui n'a pas été perçue par les opinions dans toute son ampleur (Forsé et Parodi, 2011). D'une manière générale, si les revenus moyens ou faibles sont assez bien connus, ils sont aussi d'autant plus sous-estimés qu'ils sont élevés. L'inégalité a donc tendance à être sous-évaluée et à l'être d'autant plus que l'écart entre revenus faibles ou médians et revenus très élevés se creuse – ce qui a été le cas depuis le début des années 2000 au moins. De ce côté objectif, pour comparer la France et le Québec tout en le situant relativement au Canada, voyons d'abord ce qu'il en est de quelques indicateurs.

Indicateurs d'inégalités en France, au Québec et au Canada

L'indice de Gini appliqué à l'évaluation des *inégalités de revenus disponibles après impôts directs et transferts* est plus élevé au Canada qu'en France (0,315

contre 0,309 en 2011 selon l'OCDE), mais il est systématiquement plus faible au Québec que dans l'ensemble du Canada depuis le début des années 1990 comme l'indiquent une analyse de Simon Langlois et Matthieu Lizotte (2014) ainsi qu'une étude du Centre d'Étude sur la Pauvreté et l'Exclusion (CEPE, 2014). Le CEPE (2014, tableau 21) a estimé le coefficient de Gini des individus d'après le revenu après impôt ajusté selon la taille de l'unité familiale. Sur cette base, il est égal à 0,313 au Canada, 0,291 au Québec et 0,308 en France pour l'année 2011. L'inégalité est donc moins élevée au Québec qu'en France mais aussi que dans l'ensemble du Canada.

À propos de cette comparaison avec le Canada, Stéphane Crespo et Sylvie Rheault, (2014, p. 7) notent qu'« après une légère diminution entre les années 1976 et 1990, l'inégalité s'est accrue de façon significative au cours des années 1990, pour se stabiliser par la suite dans les années 2000. Au cours de ces trois décennies, l'inégalité [des revenus disponibles] a été plus faible au Québec que dans le reste du Canada ». De fait, le Québec a, au sein de la fédération canadienne, des politiques fiscales et redistributives plus avantageuses que dans les autres provinces canadiennes, mais au prix d'un taux d'imposition plus élevé.



Source : données CEPE 2014 ; graphique des auteurs.

Fig. 1. Évolution entre 2000 et 2011 du coefficient de Gini des individus (d'après le revenu après impôt ajusté selon la taille de l'unité familiale) en France et au Québec

Il est vrai que tous ces indices de Gini ne sont pas franchement éloignés, mais s'agissant de la comparaison de la France et du Québec, les deux sociétés se distinguent de manière très nette lorsqu'on considère *l'évolution* des inégalités entre les années 2000 et 2011 (voir figure 1). En France, si le coefficient de Gini est plutôt stable jusqu'en 2007 (0,293), il augmente ensuite fortement pour atteindre 0,309 en 2011 (selon l'OCDE) ou encore 0,308 pour le revenu français ajusté la même année selon les calculs faits au Québec par le CEPE

dans son analyse comparée standardisée. Les deux mesures faites pour la France proviennent de sources différentes mais elles convergent et la seconde rend possible une comparaison fiable avec la situation québécoise. Au Québec, par contre, la même mesure d'inégalité a été marquée par une relative stabilité tout au long des années 2000 (0,294 en 2000, 0,293 en 2010 et 0,291 en 2011). Au total, alors que les inégalités de revenus étaient moins fortes en France qu'au Québec jusqu'en 2007, elles se rejoignent en 2008 pour devenir au contraire plus fortes en France qu'au Québec à partir de cette date.

De son côté, le taux de *pauvreté* (part de la population en dessous de 50 % du revenu médian) est nettement plus élevé au Canada qu'en France (0,112 contre 0,072 selon l'OCDE en 2006) mais le taux de pauvreté (selon diverses mesures) est plus bas au Québec que dans l'ensemble du Canada, pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut à propos des inégalités de revenus. Le Québec s'est doté d'une politique de lutte contre la pauvreté en 2005 et c'est un fait connu que plusieurs politiques (crédits d'impôts aux familles monoparentales, par exemple) sont efficaces pour la combattre. Il est important de souligner que le taux de pauvreté au Canada tout comme au Québec est en *diminution* depuis une trentaine d'années bien que cette tendance à la baisse se soit ralentie depuis la crise financière de 2008 (une crise cependant moins fortement ressentie au Canada que dans les autres pays développés comparables). Ceci dit, l'étude du CEPE (2014, tableau 9) déjà évoquée permet de comparer de manière précise les taux de pauvreté observés en France et au Québec, cette fois à partir du seuil de 60 % du revenu ajusté médian après impôts pour les personnes, et elle montre clairement qu'en 2010 ce taux est moins élevé en France (13,3 %) qu'au Québec (15,2 %) et qu'au Canada (18,3 % au total ou 19,5 % au Canada en excluant le Québec).

Le taux de *chômage* est quant à lui plus élevé en France qu'au Canada, et ce depuis maintenant de nombreuses années (d'après les taux de chômage harmonisés de l'OCDE, depuis en fait 1993). Le taux de chômage est toutefois un peu plus fort au Québec qu'au Canada, tout en restant en-deçà du taux français. Ainsi, en 2008, au moment où le taux de chômage est au plus bas en France d'après les chiffres harmonisés de l'OCDE, il s'élève encore à 7,4 % tandis qu'au Québec il est de 7,2 % et au Canada de 6,1 %. À la suite de la crise financière mondiale, les taux sont remontés mais beaucoup plus fortement en France. En 2012, ils s'élevaient à 9,8 % en France, 7,7 % au Québec et 7,3 % au Canada. En tendance, les taux baissent au Canada et au Québec dès 2010 tandis qu'ils continuent de monter en France jusqu'à aujourd'hui. On notera que le taux d'emploi est également plus élevé au Canada et au Québec qu'en France, en raison principalement des performances médiocres de la France du côté des jeunes (15-24 ans) et des seniors (55-64 ans). Au bout du compte, le problème

du chômage est beaucoup plus saillant en France qu'au Québec en allongeant les files d'attentes vers l'emploi et en suscitant une peur du chômage. Les taux de chômage de longue durée l'illustrent clairement : en France, ce taux s'élevait en 2012 à 40,4 % (et à 37,4 % en 2008) tandis qu'au Canada, à la même époque, il était de 12,7 % et au Québec de 12,2 %.

Pour terminer ce tour d'horizon des situations objectives, il n'est pas intéressant de s'arrêter un instant sur le *niveau de vie* global tel que mesuré par le PIB par habitant. Au-delà des fluctuations, la hiérarchie actuelle reflète la situation passée. En 2013, le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat est selon le FMI de 43 253 US \$ au Canada, de 39 813 \$ en France et de 35 552 \$ au Québec (selon StatCan).

Si l'on se restreint à comparer la France et le Québec, on constate donc que la France est mieux lotie pour ce qui est de ce niveau de vie ou de la pauvreté mais est aujourd'hui en plus mauvaise posture s'agissant des inégalités de revenus et surtout du chômage.

Sous un angle dynamique, il ressort de ce qui précède une différence majeure entre la France et le Québec. Les différents indicateurs objectifs examinés indiquent que les tendances de long terme ont évolué de manière plutôt positive au Québec, malgré l'arrêt ou du moins le ralentissement de ces évolutions favorables depuis les années qui ont suivi 2008, alors que les mêmes indicateurs révèlent une dégradation de la situation en France, notamment en raison de l'élévation du chômage. Avec les inégalités que cette détérioration de l'emploi entraîne, c'est sans doute là une des raisons principales de contexte objectif qui explique que les sentiments de justice (micro ou macro) soient plus forts en France. Et, de fait, de nombreux sondages montrent que, parmi des listes de préoccupations potentielles, le chômage occupe en France une place prépondérante (voir Bigot *et al.*, 2014, p. 79, par exemple pour l'enquête du CREDOC).

La perception des inégalités

Dans l'enquête PISJ, parmi une liste de 12 types possibles d'inégalités ce sont celles à caractère économique qui sont considérées comme les plus fortes dans la société française. En premier viennent les inégalités de revenus, puis celles liées à des conditions de vie ou de travail (logement, pénibilité) puis, tout de suite derrière, celles face à l'emploi et à la précarité. Pourtant ces inégalités économiques ne sont pas celles qui sont considérées comme les plus inacceptables. Ce sont plutôt celles à caractère « identitaire » qui sont jugées les moins tolérables, par exemple celles dues au sexe, à l'origine ethnique ou à l'âge.

Or le sentiment d'injustice macrosociale s'avère effectivement très lié à la perception de fortes inégalités de revenus ou de chômage. Cette corrélation vaut

aussi pour la microjustice mais elle est un peu moins élevée (tout en restant très significative selon les ANOVA). Plus on perçoit que les inégalités économiques sont importantes, plus on a tendance à considérer que la société française est injuste, mais aussi sa propre rémunération.

Malgré ces corrélations indéniables, il reste que la perception des inégalités ne s'explique pas de la même façon que les sentiments d'injustice. Alors que ceux-ci sont le fait de catégories sociodémographiques bien particulières (ouvriers, employés, etc.) dont nous avons déjà donné les contours, la perception de fortes inégalités économiques fait plutôt l'objet de consensus qui transcendent ces catégories (Galland et Lemel, 2013). On ne constate en particulier ici aucun effet notable de la catégorie socioprofessionnelle ou du niveau de revenu ou de diplôme. D'autres études montrent que c'est le cas dans beaucoup de pays. Malheureusement la comparaison avec l'enquête québécoise utilisée jusqu'ici n'est pas possible puisqu'aucune question directe sur la perception de l'ampleur des inégalités n'y a été posée.

On peut toutefois avoir recours à des questions qui, sans mesurer directement cette perception, y font plus ou moins indirectement appel et qui ont aussi été posées dans l'enquête française. C'est le cas d'une question comme : « faut-il réduire au Québec / en France les différences entre les revenus importants et les revenus faibles ? ». Les enquêtés devaient dire s'ils étaient, en fonction que ce qu'ils pensaient être « souhaitable et juste », (1) tout à fait d'accord, (2) plutôt d'accord, (3) plutôt pas d'accord ou (4) pas d'accord du tout. Leurs réponses ont assurément un côté normatif mais on peut aussi penser que plus on juge que les inégalités sont fortes plus on pense qu'il faut les réduire. Cette hypothèse d'une mesure indirecte de la perception de l'ampleur des inégalités par ce biais peut d'ailleurs être vérifiée du côté français puisque, comme nous venons de le voir, on y dispose d'une question directe sur la perception de la force des inégalités de revenus. Or, de ce point de vue, une analyse de variance montre sans aucune ambiguïté ($F = 33,92$, $ddl = 3$, $p < 0,001$) que plus on pense que les inégalités de revenus sont élevées, plus on pense qu'il faut les réduire. On peut donc vraisemblablement transposer ce lien attendu et très logique au Québec.

On constate alors une différence d'appréciation notable entre la France et le Québec. Ceux qui sont d'accord (tout à fait ou plutôt) pour réduire les inégalités de revenus représentent 75 % des enquêtés au Québec et 89 % en France. Un tel écart n'est bien sûr pas imputable à un simple aléa d'échantillonnage. On peut en conclure que les Français perçoivent davantage d'inégalités dans leur société que les Québécois. Or cette perception n'est pas sans lien avec les sentiments de macrojustice puisque dans les deux pays, ce lien, d'ampleur comparable (voir tableau 4), est très significatif. En France comme au Québec, ceux qui pensent qu'il faut réduire les inégalités jugent davantage que leur société est injuste

et vice versa. Un modèle loglinéaire confirme que l’interaction entre les trois variables (« pays », « réduire les inégalités » et « sentiments de macrojustice ») n’est pas significative ($p = 0,295$), alors que toutes les interactions entre les variables prises deux à deux le sont. Puisque ce n’est pas l’intensité du lien entre perception des inégalités et sentiments d’injustice qui varie d’une société à l’autre, l’écart entre ces sentiments de part et d’autre de l’Atlantique résulte plutôt d’une perception moins forte au Québec qu’en France, d’où il résulte un sentiment d’injustice qui y est moins important.

Bien sûr ce sentiment d’injustice n’est pas lié qu’aux écarts de revenus, ce pourquoi d’ailleurs il n’en est pas le simple décalque. Il pourrait être dû à une pauvreté perçue en soi comme trop intense. De ce point de vue, il était demandé en France et au Québec si les besoins de base (logement, nourriture, habillement, santé et éducation) étaient assurés dans chaque société. Les enquêtés donnaient leur réponse selon la même échelle en quatre positions que précédemment. Une fois encore ces réponses sont assez éloignées : 51 % des Québécois pensent que ces besoins de base sont satisfaits dans leur société contre seulement 31 % des Français. Notons que cela ne correspond pas à la réalité puisque le taux de pauvreté est supérieur au Québec. Néanmoins cette perception est fortement et significativement liée au sentiment d’injustice. En France comme au Québec, moins on pense que les besoins de base sont assurés à chacun, plus on estime que sa société est injuste (voir **tableau 5**). Un modèle loglinéaire montre à nouveau que l’interaction entre les trois variables (« pays », « besoins de base satisfaits » et « sentiments de macrojustice ») n’est pas significative ($p = 0,127$), tandis que toutes les interactions d’ordre deux le sont. Ce n’est donc pas l’intensité du lien entre perception de la pauvreté absolue et sentiments d’injustice qui varie entre les deux sociétés. L’écart entre ces sentiments vient plutôt d’une perception de la pauvreté moins forte au Québec qu’en France qui conduit à un sentiment d’injustice qui y est moins élevé.

Une troisième question peut servir à approximer la perception des inégalités. On demandait cette fois à l’enquêté de dire si les différences de revenus étaient plus élevées dans sa société que dans les autres pays développés. Les réponses se faisaient sur la même échelle en quatre positions que pour les deux questions précédentes. Une moitié des Français (49 %) n’est pas d’accord, tandis que c’est le cas d’une majorité plus nette de Québécois (58 %). Lorsqu’on pense qu’il y a plus d’inégalités de revenus dans sa société que dans d’autres sociétés comparables, on est enclin à davantage trouver sa société injuste. Mais si cette liaison est significative au Québec, elle ne l’est pas en France (voir **tableau 6**). Dès lors une modélisation loglinéaire montre cette fois que l’interaction entre les trois variables (« inégalités comparées », « sentiment de macrojustice » et « pays ») est significative. Le lien entre perception comparée des inégalités et

sentiment d'injustice est significativement plus important au Québec qu'en France. Mais il va dans le sens d'une inégalité ressentie moins fortement et se traduit donc davantage par un sentiment de justice que d'injustice. Le cadre de référence n'est cependant vraisemblablement pas le même. Les Québécois comparent leurs inégalités vraisemblablement bien plus que les Français à celles des États-Unis d'Amérique.

De ce point de vue, il convient de remarquer que le Canada (et donc aussi le Québec) est un pays à orientations sociales démocrates. Contrairement aux États-Unis, on y a adopté depuis longtemps un ensemble de grandes mesures sociales (régime public d'aide aux démunis, régime public d'assurance-santé, pensions de la sécurité vieillesse au-dessus du seuil de pauvreté canadien pour les personnes âgées de 65 ans et plus, etc.). Le Canada (et le Québec) sont nettement différents des États-Unis sur le plan de l'intervention étatique en matière d'imposition et de redistribution des revenus, des différences déjà notées dans l'ouvrage de Seymour Lipset *Continental Divide* (1990) qui avait bien observé les spécificités canadiennes au-delà du 45^e parallèle. Le Canada dispose par ailleurs d'un système de péréquation qui redistribue une part de la richesse nationale des provinces les mieux nanties vers celles où le niveau de vie est moins élevé, ce qui contribue à réduire les inégalités entre les régions du pays. Ces diverses mesures contribuent sans nul doute à influencer la perception du sentiment de macrojustice sociale au Québec, notamment si l'on s'y compare aux États-Unis où d'ailleurs les inégalités de revenus sont, comme on le sait, nettement plus fortes.

Tout ceci débouche sur un pessimisme moins fort au Québec qu'en France. Les Français sont en effet nettement plus inquiets que les Québécois de l'évolution prévisible des inégalités dans les cinq prochaines années (voir tableau 7). Les premiers pensent qu'elles vont « fortement augmenter » (42 % en France contre 27 % au Québec), alors que les seconds commencent seulement à exprimer une certaine préoccupation (43 % d'entre eux estiment qu'elles vont « un peu augmenter » contre 32 % en France). Or, le lien (très significatif) de cette question avec celle sur la macrojustice est identique en France et au Québec (à nouveau dans un modèle loglinéaire avec les trois variables « pays », « macrojustice » et « pessimisme » toutes les interactions entre ces variables prises deux à deux sont significatives alors que l'interaction entre les trois ne l'est pas, $p = 17\%$). Dans les deux sociétés, on pense davantage que la moyenne que la société est juste lorsqu'on prévoit une faible augmentation ou une stabilité des inégalités de revenus. C'est seulement lorsqu'on estime qu'il va y avoir une forte augmentation de ces inégalités, que l'on a davantage tendance à juger injuste la société qui le permet. Les plus pessimistes n'ont donc pas les mêmes avis que les autres, tant en France qu'au Québec, mais ils sont nettement plus nombreux en France.

Tableau 4. Lien entre opinions sur la macrojustice et sentiments qu'il faut réduire les inégalités de revenus en France et au Québec

Il faudrait réduire les différences entre les revenus importants et les revenus faibles		
		Moyenne
La société française est...	juste	1,76
	injuste	1,53
(F = 35,11, ddl = 1, p < 0,0001)		
La société québécoise est...	juste	2,05
	injuste	1,85
(F = 30,42, ddl = 1, p < 0,0001)		

Source : PISJ et RSIP.

Tableau 5. Lien entre opinions sur la macrojustice et sentiments que les besoins de base sont satisfaits en France et au Québec

154

Satisfaction des besoins de base		
		Moyenne
La société française est...	juste	2,74
	injuste	3,11
(F = 60,77, ddl = 1, p < 0,0001)		
La société québécoise est...	juste	2,37
	injuste	2,76
(F = 121,21, ddl = 1, p < 0,0001)		

Source : PISJ et RSIP.

Tableau 6. Lien entre opinions sur la macrojustice et sentiments d'une différence d'inégalités avec d'autres pays développés en France et au Québec

Les différences de revenu sont dans mon pays plus élevées que dans les autres pays développés		
		Moyenne
La société française est...	juste	2,54
	injuste	2,49
(F = 1,37, ddl = 1, p = 0,24)		
La société québécoise est...	juste	2,65
	injuste	2,41
(F = 58,85, ddl = 1, p < 0,0001)		

Source : PISJ et RSIP

D'autres enquêtes permettent par ailleurs de montrer (comme l'enquête Dynegal en France par exemple) qu'il y a une forte corrélation entre les jugements sur le passé ou le présent des inégalités et ceux sur l'avenir. Les gens ont tendance à projeter dans le futur ce qu'ils pensent être la réalité du passé ou du présent. Cela irait donc dans le sens d'une perception d'inégalités moins fortes au Québec qu'en France, ce qui à nouveau permet de comprendre la plus grande satisfaction à l'égard de la justice sociale au Québec par comparaison avec la France.

Tableau 7. Dans les cinq années qui viennent, pensez-vous que les inégalités de revenus...

	en France	au Québec
... vont fortement augmenter	41,7 %	27,0 %
... vont un peu augmenter	32,0 %	42,5 %
... vont rester stables	19,5 %	24,9 %
... vont un peu diminuer	5,6 %	4,5 %
... vont fortement diminuer	1,1 %	1,1 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : PISJ et RSIP

Au travers de ces questions permettant d'approximer la perception des inégalités, il ressort qu'il y a bien une relation entre ces perceptions et les sentiments d'injustice macrosociale. Cette relation est de même intensité en France et au Québec, mais comme les inégalités de revenus ou la pauvreté sont perçues comme plus fortes en France qu'au Québec, il en résulte un sentiment d'injustice qui y est plus intense.

Ce même raisonnement vaut pour la microjustice dans sa liaison avec la macrojustice. Cette relation est significativement importante dans les deux sociétés et elle a la même intensité. Dans les deux cas, ceux qui s'estiment injustement rémunérés ont davantage tendance à trouver leur société injuste. Mais il y a plus de personnes insatisfaites de leur salaire en France et cela conduit à plus de sévérité à l'égard de la justice macrosociale. Il faut noter que, de fait, le salaire français moyen est inférieur au salaire québécois.

On peut encore retrouver cette même idée s'agissant de l'autopositionnement et des mobilités intragénérationnelles subjectives absolues ou relatives. Plus on se positionne bas le long d'une échelle de dix statuts sociaux ou plus on a connu une mobilité ascendante absolue ou relative faible, plus on a tendance à juger que sa société est injuste. Mais ce lien significatif entre ces trois variables et le sentiment de macrojustice est de même ampleur en France et au Québec. C'est donc parce que l'on se positionne significativement plus bas ou que la mobilité

ascendante est significativement perçue moins forte en France qu'au Québec que l'on a tendance à y juger la société comme étant plus injuste. Par ailleurs, ce sont bien les mêmes catégories sociodémographiques, notamment défavorisées, qui ont tendance à endosser ce jugement dans les deux sociétés.

Le contexte global de richesse économique n'intervient pas dans le sens attendu. Le niveau de vie (mesuré par le PIB par habitant en PPA) étant plus élevé en France qu'au Québec, on aurait pu penser que cela se traduirait par un sentiment d'injustice plus fort au Québec. Or c'est l'inverse qui s'observe. Il en va de même pour le taux de pauvreté. *A contrario*, il faut souligner que les inégalités de revenus (selon le coefficient de Gini) ont augmenté dans les années 2000 en France (plus encore avec la crise de 2008), alors que ce n'est pas le cas au Québec, du moins jusqu'en 2011 (dernière année disponible dans les enquêtes citées plus haut). C'est sans doute une des raisons qui explique que la perception des inégalités soit moins importante au Québec et que partant l'on y constate un sentiment de justice plus fort. À cet égard, il est permis de poser que les Québécois se comparent aux Canadiens vivant dans les autres provinces ou encore aux Américains, là où les inégalités et la pauvreté sont plus marquées, ce qui affecte leur perception de la situation qui prévaut chez eux.

Mais c'est finalement le chômage qui apparaît être une variable-clé de contexte pour comprendre la divergence entre la France et le Québec. Au Québec, le chômage a baissé pour atteindre des niveaux relativement faibles, si bien que ce n'est sans doute pas un élément déterminant des jugements des québécois pour apprécier la justice de leur société en 2013. En France, au contraire, la dégradation continue et forte de l'emploi depuis de très nombreuses années affecte grandement le moral des ménages et constitue leur élément de préoccupation socio-économique le plus important. C'est donc vraisemblablement là une raison essentielle (même si ce n'est pas la seule) de leur jugement négatif sur l'état de la justice sociale dans leur société.

Au total, si les diverses perceptions ne sont pas toujours parfaitement ou exactement en phase avec la réalité (cas par exemple de la pauvreté dans cette étude), elles conduisent tout de même à une appréciation d'ensemble sur l'état et les tendances des inégalités qui n'est pas disjointe de cette réalité.